



Organe d'exécution du service civil
Service juridique
Malerweg 6
3600 Thoune

Envoyée par voie électronique
kanzlei@zivi.admin.ch

Berne, le 13 décembre 2013

Révision de la loi sur le service civil : prise de position des Verts

Monsieur le Conseiller fédéral,
Madame, Monsieur,

Les Verts approuvent la direction générale prise par la révision de la loi sur le service civil. Pour les Verts, le service civil est une institution positive. Il permet de renforcer la cohésion sociale, notamment par la mise en place de structures en faveur de la paix et de la résolution des conflits sans violence. Il vient en soutien à des domaines essentiels au bon fonctionnement de la société. La révision proposée par le Conseil fédéral renforce l'attrait du service civil avec une formation étoffée et de nouvelles possibilités d'affectations.

Pour un service civil ouvert à toutes et tous

Grâce à cette révision, le service civil devient plus que jamais un tremplin professionnel. Pour les Verts, il n'est cependant pas normal que les femmes, les personnes étrangères établies et celles qui sont inaptes au service, soit la majorité de la société, ne puissent bénéficier de ce tremplin et apporter leurs propres compétences. En effet, cette révision ne doit pas perdre de vue la réflexion générale sur l'avenir du service civil qui devra s'adapter à la Suisse du 21^{ème} siècle. Un groupe de travail instauré par le Conseil fédéral devra bientôt se pencher sur l'avenir du modèle de l'obligation de servir. Le parti écologiste souhaite qu'il intègre dans ses réflexions l'occasion d'ouvrir, sur une base volontaire, le service civil. La preuve par l'acte doit également être supprimée : la durée du service civil doit être égale à celle du service militaire. Chacun-e doit pouvoir choisir librement entre service militaire obligatoire et service civil.

Remarques sur certains points précis du projet de révision

De façon générale, les Verts tiennent à marquer leur opposition à toute mesure qui viserait à diminuer l'attrait du service civil ou à en rendre plus difficile l'accès. Plus de 100 ans d'engagement ont été nécessaires pour aboutir à l'introduction du service civil en Suisse en 1996. Celui-ci a désormais fait ses preuves et l'implication des jeunes mérite d'être pleinement reconnue.

Nouveaux domaines d'activité « Instruction publique » (art. 4)

Les Verts saluent l'inscription de nouveaux domaines d'activités pour les civilistes, en particulier dans le domaine de l'instruction publique, afin de répondre aux nouveaux besoins de notre société et à la nécessité de créer de nouvelles places d'affectations. Nous sommes persuadés que les civilistes pourront apporter un soutien utile et apprécié au monde scolaire.

Cela permettra également d'augmenter la visibilité du service civil dans un domaine-clé de notre société, au contact de la population.

L'influence sur le marché du travail décrite à l'art. 6 devra toutefois faire l'objet d'une stricte surveillance. En effet, les civilistes ne devront pas être engagés pour remplacer des enseignants ou tout autre intervenant régulier dans l'école. Les civilistes doivent rester un soutien auxiliaire au monde scolaire et non un moyen pour économiser les finances publiques. Enseigner est une profession et doit le rester. Les civilistes pourront aider les enseignants dans certaines tâches d'accompagnement d'élèves, lors d'événements particuliers tels que sorties, camps ou pour la gestion d'activités périscolaires prises en charge par les établissements ou les collectivités locales.

Deuxièmement, l'inscription de ces nouvelles possibilités d'affectations devrait être l'occasion de remettre en question la règle limitant les affectations à maximum deux domaines (tel que prévu dans l'ordonnance en vigueur, art. 36). Aucun argument objectif ne plaide en faveur de cette limitation. L'abrogation ou l'assouplissement de cette règle devrait faire l'objet d'une réflexion lors de la rédaction de la nouvelle ordonnance.

Troisièmement, les Verts saluent la redéfinition du cadre dans lequel les affectations dans le domaine agricole seront possibles, comme la biodiversité ou l'entretien du paysage rural. Cette redéfinition contribuera sans doute à renforcer l'attractivité de l'investissement dans ces domaines.

Procédure d'admission et journée d'information (art. 16-18)

Les Verts sont favorables à l'organisation d'une journée d'information obligatoire avant la procédure d'admission car elle est sensée : les civilistes doivent être informés de leurs droits et de leurs obligations. Cependant, la possibilité de choisir le service civil sans passer par la case du recrutement militaire doit être maintenue.

Défraiement pour les civilistes résidant chez eux (art. 26)

Les Verts saluent la correction de la règle relative aux 5.-/jour versés aux civilistes logeant chez eux. Les Verts saisissent cette occasion pour souligner qu'un service social (p. ex. aide pour des difficultés d'ordre familial ou financier) devrait être mis à disposition des civilistes, dans un souci de parallélisme avec l'armée. Si le service civil se développe, il faut lui donner les moyens d'accomplir ses missions.

Formation étoffée (art. 36)

Les Verts saluent la volonté de mieux former les civilistes. Ainsi, ceux-ci seront plus à même de remplir leur mission, notamment dans les domaines des soins. De même, l'organisation de cours de formation avant les différentes affectations va dans la bonne direction. Les civilistes, les établissements d'affectation et la société en général ne peuvent que profiter de ces nouvelles mesures.

Nous vous remercions de l'attention que vous pourrez porter à cette prise de position et nous nous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Adèle Thorens
Co-présidente des Verts suisses



Gaëlle Lapique
Secrétaire politique